



HAL
open science

Images du pouvoir, pouvoir des images : les armoiries de l'abbaye de Saint-Claude (XIV^e-XVIII^e siècles)

Nicolas Vernot

► To cite this version:

Nicolas Vernot. Images du pouvoir, pouvoir des images : les armoiries de l'abbaye de Saint-Claude (XIV^e-XVIII^e siècles). Les Amis du Vieux Saint-Claude. Bulletin annuel, 2003, 26, pp.2-19. hal-04171036

HAL Id: hal-04171036

<https://hal.science/hal-04171036>

Submitted on 27 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Images du pouvoir, pouvoir des images : les armoiries de l'abbaye de Saint-Claude (XIV^e - XVIII^e siècles)

Nicolas Vernot

Les armoiries de l'abbaye de Saint-Claude n'ont jusqu'à présent guère attiré l'attention des chercheurs : la plus longue étude à leur sujet tient dans les douze lignes que leur a consacrées Jules Gauthier dans son *Armorial des corporations religieuses de Franche-Comté* (1).

L'auteur : Nicolas Vernot, originaire de Haute-Saône, enseigne l'histoire en région parisienne. Il est l'auteur d'une maîtrise d'histoire publiée sous le titre "*D'azur et d'or ; la partie comtoise de l'Armorial général de 1696*" (Besançon, 1998). La seconde partie de son étude, consacrée aux armoiries sanclaudiennes, paraîtra dans le prochain bulletin des A.V.S.C.

Plusieurs raisons expliquent ce désintérêt : d'abord, les sources sont dispersées tant dans les dépôts d'archives que parmi les vestiges plus ou moins épars de bâtiments partiellement détruits ; en outre, l'héraldique a longtemps rebuté en raison de la complexité qu'on lui prête : ce sentiment n'est malheureusement pas démenti à Saint-Claude, où pas moins de cinq écus différents ont été attribués à l'abbaye. Comment expliquer cette profusion ? Quel sens donner à ces armoiries ? Quelle fut leur portée ?

Cet article se propose de répondre, au moins en partie, à ces questions (2). Comme l'a souligné Marc Bloch dans ses *Rois thaumaturges*, un objet symbolique n'existe pas par lui-même : il dérive d'un processus significatif, dont il faut définir les auteurs, les destinataires, les circonstances. De fait, loin d'être simplement anecdotiques, les armoiries de l'abbaye de Saint-Claude constituent un témoignage étonnamment pertinent du destin d'une abbaye d'abord triomphante, puis de plus en plus ballottée au gré des évolutions politiques internationales et de leurs répercussions locales.

DEUX ECUS POUR UNE ABBAYE



Fig. 1 : sceau utilisé par l'abbaye de Saint-Oyend (future Saint-Claude) entre 1274 et 1310 (cl. M. Selva).

Le sceau en navette utilisé par l'abbaye de 1274 à 1310, et sans doute jusqu'en 1398 au moins (3), ne montre aucun écu armorié (fig.1): seule apparaît la figure de Saint-Oyend, tête tonsurée et couverte par un capuchon, vêtu d'une dalmatique, tenant la crosse (volute tournée à senestre), symbole de son autorité d'abbé (4) et le livre, désignant les Saintes Ecritures, la liturgie ou la règle monastique (5). Autour court la légende S[IGILLUM] CONVENTUS S[ANC]TI ENGENDI JURENSIS (*sceau du couvent de Saint-Oyend-de-Joux*). De même, le sceau utilisé par l'abbé en 1296 montre simplement le religieux tête nue, tenant de la main gauche un livre appuyé sur son bras droit ; l'effigie est accompagnée à gauche d'une mitre et à droite d'une crosse (volute tournée à droite), insignes de son autorité (6).

L'association de l'aigle et de la bande : origine et enjeux

La première apparition connue des armoiries de l'abbaye remonte à la fin du XIV^e siècle. Dès cette époque, elles présentent la particularité d'être composées de deux écus jumelés.

1) Des attestations nombreuses (XIV^e-XVII^e siècles)

Sur un acte de 1398 est appendu le sceau en navette de l'abbé Guillaume

NOTES

(1) Besançon, s.d., p.8, n°34.

(2) Je tiens à remercier chaleureusement Madame Véronique Rossi, archiviste de la ville de Saint-Claude, pour son aide précieuse. C'est en effet elle qui a rassemblé la plupart des documents présentés ici et qui me les a transmis pour rendre cette étude possible.

(3) A en juger par l'examen du fragment appendu au règlement des dîmes du village de Poncin en 1398 (A. D. Jura, 2 Hps 94).

(4) La crosse est l'insigne de dignité des évêques et des abbés. A l'époque moderne, certains auteurs ont voulu réserver aux évêques la crosse tournée à senestre (c'est-à-dire à gauche pour le porteur mais à droite pour le lecteur), l'abbé devant utiliser la crosse tournée à dextre. Purement théorique, cette distinction relativement récente (elle n'a jamais été mieux respectée que dans les réalisations du XX^e siècle !) est sans cesse contredite par l'observation des faits : cet article en est une illustration parmi d'autres. Déterminée par le choix de l'artiste et non par une signification particulière, l'orientation de la volute ne sera mentionnée dans cet article que par souci de précision, avec en arrière-pensée le souci d'illustrer le fossé qui existe parfois entre l'héraldique théorique et sa pratique... Sur ces questions, voir Christophe ROUSSEAU-LEFEBVRE, "Essai d'un armorial ecclésiastique de la congrégation bénédictine de France. Armoiries et sceaux des origines (1837) à nos jours", dans *Revue française d'héraldique et de sigillographie* n°60-61, 1990-1991, pp.173-211, ici p.178, suite dans le n°64, 1994, pp.209-245, ici p.209, note 1 ; sur la fantaisie dans l'orientation des crosses épiscopales, voir Claude ALIQUOT, "La sigillographie et l'héraldique des dignitaires ecclésiastiques du XII^e au XX^e siècle" dans *Archives héraldiques suisses*, A° CIV, 1990-I, pp.7-24, notamment pl. IX.

(5) On en connaît quatre attestations : 1° en 1274 : A.D. Jura, 2 Hps 105 (concession des vignes de Vernantois au curé du lieu) ; 2° 2 Hps 6 (engagement des dîmes de Drom) ; 3° en 1301 : Dom P. BENOIT, *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, Montreuil-sur-Mer, 1892, vol.I, p.25, fig.152 ; 4° en 1310 : Amis du Vieux Saint-Claude (ouvr. coll.), *Saint-Claude à travers les âges*, Saint-Claude, 1996, p.27 (charte accordée à la ville de Saint-Oyend-de-Joux).

(6) A.D. Jura, 2 Hps 6, (engagement des dîmes de Drom).

(7) Jules GAUTHIER, *Armorial des corpora-*

tions religieuses..., op. cit., p.8, n°34.

(8) Méconnaissable sur l'empreinte que nous avons vue, mais attestée par J. GAUTHIER, op. cit. En héraldique, aigle est de genre féminin.

(9) Certains auteurs ont employé à tort ce terme comme synonyme de bicéphale. Afin d'éviter toute confusion, je tiens donc à préciser que dans cet article, je réserve le terme *éployé* pour qualifier l'aigle dont les ailes sont déployées ; l'aigle à deux têtes sera quant à elle systématiquement qualifiée de *bicéphale*.

(10) D'abord attribué à un archevêque de Besançon, ce missel a été identifié comme ayant été destiné à l'usage de l'abbaye de Saint-Claude, grâce entre autres à l'indication en rouge, dans le calendrier qui ouvre le livre, des solennités de premier ordre, à savoir les fêtes des saints Oyend, Romain et Claude. La présence des armoiries confirme cette attribution. Sur ces questions, voir Auguste CASTAN, "Le missel franc-comtois..." in *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1880 et Andrée RENON, "Le Missel de Saint-Claude", dans *Les Amis du Vieux Saint-Claude*, n°24, 2001, pp.77-80.

(11) Plan publié dans Saint-Claude à travers les âges, op.cit., p.56.

(12) Cité par J. GAUTHIER, *Armorial des corporations religieuses...*, op. cit., p.8, n°34, qui ne précise ni le blasonnement précis des ces armes, ni la présence des insignes extérieurs.

(13) *Id.*, *ibid.*, pp.3 et 8.

(14) A. ROUSSET, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent, classés par département*, Besançon, 1854, pp.210-211.

(15) Jules et Léon GAUTHIER, *Armorial de Franche-Comté*, Paris, 1911, p.7, n°69.

(16) J. GAUTHIER, *Armorial des corporations religieuses...*, op. cit., p.5 n°1 et 6, et p.6 n°12.

(suite des notes page 5)



Fig.2 : sceau utilisé par l'abbé Guillaume de la Baume entre 1384 et 1407. Au centre, ses armes personnelles – une bande - sont placées sur la poitrine d'une aigle. Aigle et bande se retrouvent sur les deux petits écus placés dans la partie supérieure du sceau : c'est la première attestation connue des armes de l'abbaye (Archives départementales du Jura, 2H Ps 94g – cl. Scel'art).

de la Baume, sceau qui, d'après Jules Gauthier, est attesté de 1384 à 1407 (fig.2) (7). En son centre, un écu à la bande est placé sur la poitrine d'une aigle. La tête de l'oiseau, surmontée d'une figure illisible, est accostée de deux écus ; dans celui de gauche figure une aigle (8), dans celui de droite une bande. Cette composition héraldique est particulièrement intéressante. L'ensemble est hiérarchisé : les deux petits écus sont placés dans une position dominante par rapport aux armes de l'abbé, dont la taille imposante réduit toutefois fortement l'effet de subordination. En outre, en plaçant son écu familial (*d'or à la bande d'azur*) sur la poitrine d'une aigle, le prélat ajoute au prestige que lui confèrent les armes de sa lignée celui qu'il tire de sa fonction ecclésiastique, puisque bande et aigle sont également les emblèmes de l'abbaye. Cette association est facilitée par l'absence de représentation des émaux héraldiques sur le sceau : rien ne permet de distinguer la bande de gueules des armes de l'abbaye de la bande d'azur des La Baume.



Fig. 3 : les deux écus utilisés par l'abbaye dans le Missel de Saint-Claude, placés respectivement sur une crosse et sur une croix, fin du XV° siècle (Bibliothèque de l'Assemblée Nationale, Ms 10 - cl. A. Renon).

Plusieurs folios du *Missel de Saint-Claude*, réalisé à la fin du XV° siècle, sont ornés de deux écus, celui de gauche *d'or à l'aigle éployée* (9) de sable et celui de droite *d'or à la bande de gueules* (fig.3). Le premier écu est posé sur une crosse (volute tournée à gauche) et le second sur une croix (10). Ces attributs sont confirmés par le plan coloré dressé en 1753 par Jean Gaspard Tournier, qui montre au centre de la place Louis XI une croix datée de 1608 dont le socle porte d'un côté l'écu *d'or à l'aigle éployée de sable* posé sur une crosse (volute tournée à gauche) et de l'autre un écu *d'or à la bande de gueules* placé sur une croix (fig.4) (11). Ces deux écus apparaissent également sur un certificat de pèlerinage de 1626 (12).

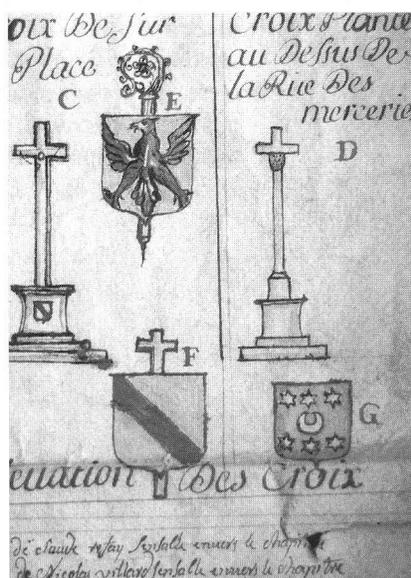


Fig. 4. La croix qui était autrefois devant l'église Saint-Claude aujourd'hui disparue portait sur son socle les deux écus de l'abbaye (Archives municipales de Saint-Claude, plan de Jean-Gaspard Tournier, 1753).

2) Une symbolique à la fois religieuse et politique

D'après Jules Gauthier, ces écus jumelés sont aux armes de la famille de Salins et de l'Empire, en tant que protecteurs temporels de l'abbaye (13). Cette explication se heurte à une objection de taille : si les armes *d'or à la bande de gueules* sont bien les armes des sires de Salins, ces derniers ne furent jamais gardiens de l'abbaye. En effet, c'est Jean I^{er} de Chalon-Arley que Rodolphe I^{er} de Habsbourg confia en 1291 la tâche de défendre l'abbaye des agressions dont elle était la victime. Les Chalon-Arley furent de bien mauvais gardiens, profitant de leur supériorité militaire pour pressurer l'abbaye et tenter d'agrandir leur domaine à ses dépens. En 1390, les menaces sur l'abbaye avaient atteint un tel degré que devant l'impuissance de l'empereur d'Allemagne à lui porter secours, l'abbé Guillaume de la Baume, au sceau déjà cité, fut contraint d'implorer la protection du duc de Bourgogne Philippe le Hardi (14). Les armes des Chalon-Arley étaient de *gueules à la bande d'or* (15), exacte inversion des émaux observés tant sur le Missel que sur la croix de 1608.

Toutefois, il n'est pas exclu que l'écu accostant l'aigle sur le sceau de Guillaume de La Baume ait représenté à l'origine les armes des deux protecteurs temporels de l'abbaye, à savoir l'empereur (placé à gauche car plus éminent) et la famille de Chalon. De nombreuses abbayes comtoises avaient fait le choix de porter les armes de leurs gardiens : vulnérables sur le plan militaire, elles rappelaient qu'un puissant seigneur était capable de les défendre en cas de danger. L'abbaye de Bellevaux s'armait du lion des comtes de Bourgogne, tandis qu'Acéy et Cherlieu portaient elles aussi l'aigle de l'Empire (16).

En outre, la Terre de Saint-Claude était un territoire immédiat, c'est-à-

dire relevant directement de l'autorité de l'empereur, sans seigneur intermédiaire. Or il est courant que les territoires immédiats choisissent l'aigle impériale pour emblème : Besançon, enclave impériale en Franche-Comté, avec ses armes d'or à l'aigle de sable tenant deux colonnes de gueules, en constitue un bon exemple (17). En utilisant un écu d'or à l'aigle de sable, l'abbaye rappelle ainsi ce lien qui, en l'unissant de manière privilégiée à l'empereur, la soustrait en principe à l'influence et aux ambitions des grands seigneurs voisins. L'absence de polychromie sur le sceau de Guillaume de La Baume ne permet pas d'exclure totalement qu'à un moment donné, l'écu à la bande ait pu désigner les autres protecteurs temporels de l'abbaye, à savoir les Chalon.

Il est en revanche certain qu'une telle évocation des Chalon n'est plus possible à la fin du XV^e siècle, époque où, dans le *Missel de Saint-Claude*, l'aigle impériale est accompagnée par un écu d'or à la bande de gueules, et non l'inverse. La signification de cette association a été partiellement donnée par Andrée Renon. Dans son étude sur le *Missel*, elle observe que "dans le folio 47, chacun des blasons est accompagné par un personnage : le premier à droite est un évêque nimbé, donc saint, et l'autre à gauche, est un abbé, lui aussi auréolé. Il s'agit vraisemblablement de saint Romain, premier abbé de l'abbaye, alors que l'évêque est saint Claude dont une vie, créée après la découverte de son corps [vers 1160], le dit issu de la famille des seigneurs de Salins, dont c'est le blason, et ancien évêque de Besançon, avant son entrée au monastère" (18). Cette hypothèse est confortée par la présence de cette croix d'allure épiscopale fréquemment placée derrière les armes des Salins.

La tradition fait naître saint Claude à la fin du VI^e siècle ; des travaux plus récents estiment plus vraisemblablement que Claude, douzième abbé de Saint-Oyend-de-Joux, administra l'abbaye du milieu du VI^e siècle au début du siècle suivant. Il aurait été revêtu de la dignité épiscopale non pas pour administrer le diocèse de Besançon, mais en tant qu'évêque claustral (19). Dans tous les cas, il a vécu plus de cinq siècles avant l'apparition des premières armoiries en Europe au milieu du XII^e siècle. Si l'écu d'or à la bande de gueules a bien été porté par les Salins, c'est tout à fait anachroniquement qu'il a été attribué à saint Claude, dont la filiation avec les Salins est du reste impossible puisque ce lignage apparaît seulement à la fin du IX^e siècle avec Humbert, fils cadet d'Albéric de Narbonne décédé après 958 (20). Les attributions d'armoiries à des personnages légendaires ou ayant vécu bien avant l'apparition des emblèmes héraldiques (personnages bibliques, héros de l'Antiquité, chevaliers de la Table Ronde, etc.), est un phénomène qui s'observe dès le XII^e siècle (21). L'attribution des armoiries de la famille de Salins à saint Claude s'inscrit dans cette pratique. Aux illettrés qui n'ont pas accès à la *Vie* faisant de saint Claude un membre de la prestigieuse maison de Salins, les armoiries offrent un rappel visuel constant de cette filiation prétendue.

C'est sur le même principe que les moines de Saint-Claude attribuent à saint Romain un écu d'or à l'aigle éployée de sable, composition parlante qui s'appuie directement sur le nom de l'ermite. En effet, le souvenir de l'aigle en tant qu'emblème de l'empire romain s'est maintenu tout au long du Moyen Age, notamment par le biais de la politique emblématique des empereurs germaniques. On la retrouve dans les armoiries attribuées fictivement à Jules César (22) et à Charlemagne (23). Les princes qui se succédèrent sur le trône de la Germanie mise en place par le traité de Verdun (843) n'eurent de cesse de revendiquer leur légitimité impériale en cherchant à tout prix à se faire couronner empereurs à Rome par le pape. Dans la même ligne idéologique, Othon I^{er} (936-

(17) D'autres exemples sont cités par Günter MATTERN, "Sceaux et armoiries des territoires impériaux", dans *Les armoiries non nobles en Europe : XIII^e-XVIII^e siècles*, actes du III^{ème} colloque international d'héraldique, Montmorency, 1983, Paris, 1986, pp.83-94.

(18) A. RENON, *op. cit.*, p.78.

(19) Bernard de VREGILLE, *Saint-Claude, vie et présence*, Besançon, 1960.

(20) Gabriel GRAVIER et Jean GIRARDOT, *Histoire de la Franche-Comté*, t.I, Lons-le-Saunier, 1987, p.192.

(21) Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, Paris, 1979, pp.258-261.

(22) Données comme étant d'or à l'aigle bicéphale de sable dans un traité du blason de la seconde moitié du XV^e siècle, A. N., MM 684A, p.124 ; ou encore d'or à l'aigle bicéphale de sable couronnée du champ dans "L'armorial Miltenberg, un armorial de la fin du XV^e siècle", publié par Jean-Claude LOUTSCH dans *Archives héraldiques suisses*, A° CIII, 1989, II, p.100, n°17 et p.103 (fol.20 v°).



Fig. 5. Ecu à l'aigle actuellement dans le jardin de la cure, XV^e siècle (cl. R. Le Pennec).

973) se parait du titre d'*imperator augustus*, et c'est probablement son fils qui y ajoute l'adjectif *romanus*. A partir du XII^e siècle s'institue la pratique de conférer le titre de " Roi des Romains " à celui qui règne sur l'Allemagne sans avoir été couronné par le pape. En 1157, pour affirmer le caractère sacré de l'autorité impériale, Frédéric Barberousse introduit lors de la diète de Besançon la notion de " Saint Empire ", expression qui ne sera toutefois définitivement admise dans les titres royaux qu'en 1254 (24).

En revanche, l'association, si évidente à nos yeux, entre l'aigle et l'empire romain puis germanique ne présente pas une continuité aussi évidente qu'on pourrait le croire (25). En effet, c'est par un processus complexe que l'aigle est progressivement adoptée par les souverains germaniques. Les éléments qui attestent de l'utilisation de l'aigle comme emblème de Charlemagne sont minces et sujets à caution. Curieusement, il semble que ce soit d'abord en tant qu'emblème johannique que l'aigle réintègre l'imagerie impériale. Associée à saint Jean l'évangéliste depuis la fin du IV^e siècle, la figure de l'aigle paraît être devenue au IX^e siècle une image de la fonction impériale dans sa mission de propagation de la foi chrétienne, tandis que la primauté de Jean sur les trois autres évangélistes illustre celle de l'empereur, *primus inter pares* vis à vis des autres souverains. Il semble que l'usage de l'aigle comme figure de l'empire germanique s'impose véritablement sous le règne d'Othon III (980-1002), prince qui nourrissait l'ambition de rétablir l'empire romain de l'époque classique dans le cadre de la chrétienté. L'oiseau est en effet alors au carrefour de trois traditions emblématiques : sa dimension johannique réaffirme le rôle de l'empereur en tant que protecteur et garant de la foi chrétienne ; le souvenir des croyances religieuses dont les anciens Germains l'honoraient lui confèrent une dimension de symbole ethnique ; enfin, le souvenir de l'aigle en tant qu'emblème militaire et religieux de l'empire romain s'est transmis à la fois par le biais des possessions lombardes de l'empereur et par la culture byzantine de son précepteur et de son épouse. A des degrés divers et fluctuants au gré des évolutions de la géopolitique européenne, ces trois dimensions symboliques réaffirmeront au cours des siècles les dimensions sainte, impériale, romaine et germanique de ce pouvoir continental. Lorsque les armoiries se mettent en place au XII^e siècle, c'est tout naturellement que les empereurs se dotent d'un écu *d'or à l'aigle de sable*.

Maintenue grâce aux prétentions politiques des empereurs germaniques, l'association constante à l'époque médiévale entre l'empire romain et l'aigle explique qu'un écu *d'or à l'aigle de sable* ait pu être attribué à saint Romain. Les armoiries ainsi obtenues sont dites *parlantes*, parce qu'elles créent un lien phonétique entre le nom du porteur et le contenu des armoiries. Présent dès l'apparition des armoiries, ce procédé fréquemment utilisé explique la présence du lion de Lyon et, dans l'héraldique comtoise, des haches des sires d'Achey, du rais d'escarboucle des sires de Ray ou encore du faucon du bourg de Faucogney.

Renforcée par la présence d'une crosse, insigne de dignité qui renvoie directement à l'abbatit de Romain, l'identification de cet écu comme étant les armes attribuées *a posteriori* au fondateur du monastère de Condat ne fait aucun doute. L'association des armes attribuées à saint Romain et à saint Claude forme un ensemble cohérent qui participe de l'affirmation de l'autorité des abbés de Saint-Oyend.

Autorité spirituelle tout d'abord. Grand est le prestige des deux hommes auprès des fidèles : saint Romain est le fondateur du monachisme jurassien ; quant à saint Claude, son corps retrouvé intact en 1160 et les vertus thaumaturges qu'on lui a prêtées valent à l'abbaye d'être le centre d'un pèlerinage d'envergure internationale qui éclipsent le culte autrefois fervent rendu à saint Oyend. En accolant ces deux écus, les abbés rappellent donc leur autorité spirituelle sur leurs sujets de la Terre de Saint-Claude comme sur les pèlerins venus rendre un culte aux deux saints.

(23) Généralement *mi parti d'or à l'aigle bicéphale de sable (becquée et membrée de gueules) et d'azur à trois fleurs de lys d'or* (M. PAS-TOUREAU, op. cit., fig.271 : tapisserie de la deuxième moitié du XV^e siècle). Le portrait de Charlemagne par A. DÜRER (1471-1528) est surmonté de deux écus, à gauche *d'or à l'aigle de sable* (contournée par courtoisie), à droite *d'azur à trois fleurs de lys d'or*.

(24) Jiri LOUDA et Michael MACLAGAN, *Les dynasties d'Europe. Héraldique et généalogie des familles impériales et royales*, Paris, 1984, pp.223-225.

(25) Sur cette question, je renvoie à la belle étude d'Alain BOUREAU, *L'aigle. Chronique politique d'un emblème*, Paris, 1985, d'où est tiré le contenu de ce paragraphe.



Fig. 6. Sceau de l'abbé de Louis de Rye, 1544, publié par dom Benoît.

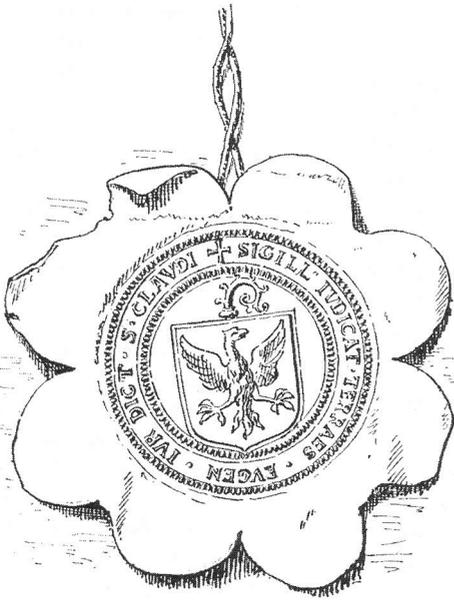


Fig. 8. Sceau de la Grande Judicature de Saint-Claude au XVI^e siècle, publié par dom Benoît.

(31) J. GAUTHIER, "Inventaire des sceaux", dans *Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1884, cité par Bernard MUGNIER, *La Franche-Comté et ses armoiries*, s.l.n.d.

(32) A la fin du XV^e siècle, *L'armorial Miltenberg* place côte à côte les armes de l'empire romain (*d'or à l'aigle éployé et bicéphale de sable*) et celles du royaume des Romains (*d'or à l'aigle éployée de sable*) ; voir, en y apportant les corrections nécessaires, J.-Cl. LOUTSCH, *op. cit.*, p.106 et 107, f^o 23 v^o.

(33) Pierre LACROIX et André RENON, "Les stalles de Saint-Claude : acquis récent pour leur histoire", dans *Pensée, image et communication en Europe médiévale. A propos des stalles de Saint-Claude*, actes du colloque de Saint-Claude, 1990, Besançon, 1993, pp. 43-44.

(34) J. LOUDA et M. MACLAGAN, *op. cit.*, p.256 et tabl. 128.

(35) P. BENOIT, *op. cit.*, t.II, p.323, fig.196.

les armes de l'empereur toutes entières sans différence", ce qui confirme la portée politique des armes attribuées par ailleurs à saint Romain. L'ingérence du duc de Bourgogne Philippe le Bon dans les affaires de l'abbaye (les démarches personnelles qu'il entreprit auprès du pape pour remédier aux désordres de l'établissement débouchèrent sur la rédaction du *Rationale Administrationis* (30)) n'apparaît pas sur la bannière ; l'Empire demeure la seule autorité laïque évoquée.

L'aigle apparaît également à quatre reprises sur les célèbres stalles réalisées pour l'abbatiale dans les ateliers du genevois Jean de Vitry vers 1445-1450 : des dorsaux sont ornés d'un ange tenant un écu à l'aigle éployée, tandis que deux autres dorsaux montrent également un ange tenant un écu à l'aigle éployée, mais bicéphale. Cette particularité s'explique par la substitution progressive de l'aigle bicéphale à l'aigle simple dans l'emblématique impériale. Si l'empereur Frédéric II (1194-1250) porte l'aigle simple, des auteurs étrangers commencent dès le XIII^e siècle à faire de l'aigle bicéphale de sable sur champ d'or l'emblème héraldique de l'Empire. En 1278, le sceau de la curie du comté de Bourgogne montre une aigle bicéphale (31), de même qu'au siècle suivant les sceaux de plusieurs

ville allemandes comme Chemnitz ou Lübeck. Les premières pièces impériales d'or émises en 1338 seront à leur tour frappées de l'aigle bicéphale. Toutefois, il faudra bel et bien attendre le règne de Sigismond pour que cet usage soit officiellement consacré par la sigillographie impériale : de monocéphale qu'elle était sur le sceau de Sigismond en tant que Roi des Romains, l'aigle devient bicéphale avec l'accession du souverain au trône d'empereur en 1433. Définitive, cette consécration officielle marque une certaine spécialisation de la symbolique de l'aigle. Bicéphale, elle est désormais un emblème impérial plus que germanique ; monocéphale, elle est à présent réservée au roi des Romains (32), c'est-à-dire, de fait, au roi des Allemands.

Les aigles bicéphales qui apparaissent sur les dorsaux de l'abbatiale renvoient à l'Empire d'une manière générale. La date de réalisation des stalles (entre 1445 et 1450) correspond au règne de Frédéric III (1440-1493) en tant qu'empereur. Les aigles simples, qui par conséquent ne peuvent renvoyer à quelque roi des Romains, désignent donc tout simplement l'abbaye de Saint-Claude. Les utilisations de cet écu à l'aigle monocéphale par l'établissement religieux jusqu'au XVIII^e siècle montrent que les abbés n'ont jamais répercuté l'innovation emblématique des empereurs, préférant s'en tenir à la version ancienne des armes impériales. Outre qu'elle aurait représenté une source de dépense non négligeable, une telle modification ne présente pas un très grand intérêt symbolique : la présence d'une aigle de sable sur champ d'or suffit à évoquer l'Empire, et sa monocéphalie atteste *a fortiori* de l'ancienneté du statut impérial de l'abbaye. Du reste, le lien politique liant l'abbaye à l'Empire est réaffirmé par la proximité dans l'église des armes de celui-ci et de celle-là : on sait en effet que les quatre panneaux héraldiques formaient originellement les deux faces des angles droits appuyés contre le jubé (33). Ecu abbatial et écu impérial constituent donc deux couples symétriques dont le sens politique n'aurait été que brouillé par la présence de l'écu à la bande. Dans ce vaste ensemble iconographique formé par les stalles, la dimension johannique de la symbolique de l'aigle n'est pas omise : l'oiseau est représenté aux pieds de l'évangéliste en train d'écrire.

Enfin, une pierre actuellement conservée dans le jardin de la cure, bâtiment autrefois situé dans l'enceinte de l'abbaye, est ornée d'un écu à l'aigle (fig. 5). De provenance inconnue, cet élément architectural date probablement du XV^e siècle. Son caractère isolé rend son identification délicate : était-il associé à un écu à la bande ? Evoque-t-il la famille d'Este, qui donna un abbé à Saint-Claude de 1468 à 1479 et dont les armes étaient précisément *d'azur à l'aigle*

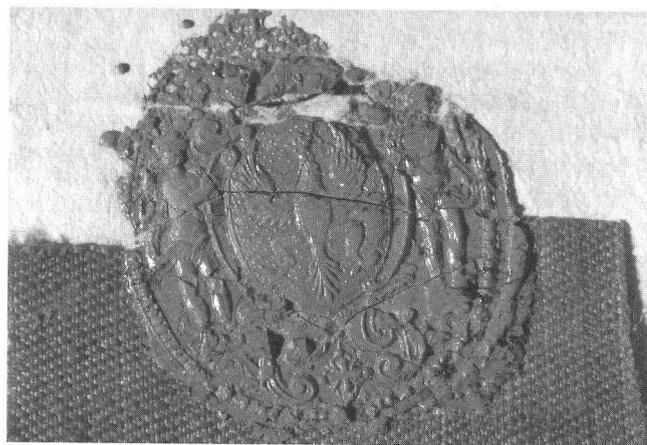
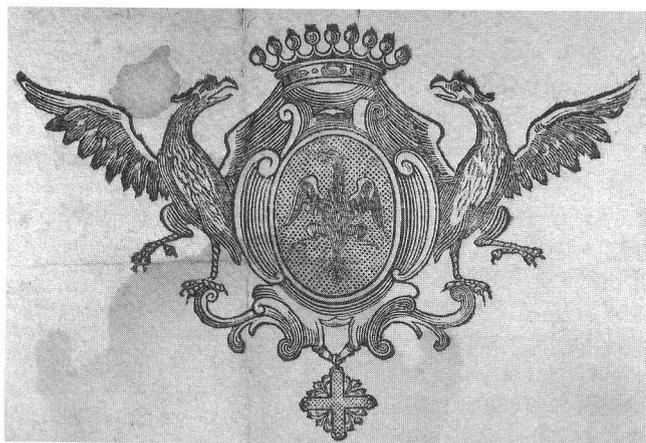


Fig. 9-10. Certificat de 1785 destiné à authentifier une relique. L'en-tête et le cachet (détails) portent les armes à l'aigle d'Empire (coll. part., cl. R. Le Pennec).

(43) Cité par Jean-Marie THIEBAUD, *Dictionnaire des termes du blason*, Besançon, 1994, p.35.

(44) Description rétablie d'après dom BENOÎT, *op. cit.*, t. II, p.717, note 9 : "*Bullam auream, incisam et perforatam, cum sanctissimo crucis signo in illa impresso, quatuor liliis in stipitibus brachiorum ornato, et imagine S. Claudii subtus crucem similiter sculpta*". Le dessin de cette médaille donné p.751 montre l'effigie de Saint Claude placée sur la croix, alors que la description précise qu'elle doit être placée en-dessous (*subtus crucem*).

(45) Gravure publiée dans *Saint-Claude à travers les âges, op. cit.*, p.25.

introduire une dimension plus spirituelle à l'ensemble. En effet, nombre de familles nobles ont utilisé des anges comme supports, à commencer par la première de toutes, la maison royale de France. La magnificence toute mondaine des armes capitulaires reflète bien la décadence spirituelle d'un établissement religieux plus soucieux de ses prérogatives seigneuriales que de l'édification des âmes. La morgue capitulaire sera définitivement engloutie dans la tourmente révolutionnaire avec la suppression des chapitres par la Constitution civile du clergé en 1790.

Au XIX^e siècle, la féodalité, d'abord évocatrice d'une exploitation abhorrée, va peu à peu, avec le romantisme, se parer des atours du pittoresque et de la chevalerie. C'est à ce courant artistique que nous devons plusieurs représentations des armes de l'abbaye de Saint-Claude. D'après une gravure exécutée vers 1850 par Dominique Hausseguy (fig. 12), la tour de l'Horloge, monumentale entrée de l'abbaye dont la construction remonterait à la fin du XV^e siècle, était ornée au-dessus de son entrée d'un écu à l'aigle au vol abaissé (45). Toutefois, cette gravure ayant été réalisée environ cinquante ans après la démolition du bâtiment, on ignore son degré de fidélité. Même si la présence d'armoiries à l'aigle est plus que probable à cet emplacement, la représentation, au-dessus de cet écu d'un bas-relief aux motifs délirants invite à la plus grande des prudences.

Enfin, le château de Dortan possède une salle décorée au XIX^e siècle dans le style troubadour. Parmi les différents écus qui en assurent l'ornementation sont nommément désignées les armes de l'abbaye de Saint-Claude, représentées comme étant *d'or à l'aigle éployée et bicéphale de sable* (fig. 13). Comme nous l'avons montré, cette figuration de l'aigle à deux têtes est contredite par toutes les sources antérieures. L'artiste aura sans doute été abusé par l'usage du terme *éployé*, qui désigne normalement tout oiseau aux ailes déployées, mais que certains auteurs ont parfois, et à tort, utilisé comme synonyme de *bicéphale*. A moins qu'il n'ait été trompé par le fait que les armes de l'abbaye sont parfois simplement désignées comme étant " d'Empire " ; il aura alors opté pour la version la plus récente et la plus connue des armes impériales, ignorant que l'abbaye en portait précisément la version ancienne.

2) l'écu à la bande a-t-il été utilisé seul ?

A l'entrée de la nef de la cathédrale, deux massifs bénitiers Renaissance sont ornés chacun d'un écu placé sur une croix et orné d'une bande grattée à la Révolution, mais toujours visible. L'absence d'aigle laisse supposer que cette paire de bénitiers identiques pourrait provenir de l'ancienne église saint Claude, démolie dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle.

A Cinquétral, village soumis à l'autorité directe de l'abbé de Saint-Claude, le bâtiment des Infirmeries est orné de trois écus. L'un d'eux, daté de 1633, comporte encore la bande et les huchets des armes de la famille de Pra. Gaspard de Pra étant infirmier du monastère de Saint-Claude dans les années 1630, on peut supposer que les Infirmeries étaient un domaine dont les revenus étaient affectés au moine infirmier de l'abbaye de Saint-Claude (46). Un autre écu daté lui aussi de 1633 est orné d'une simple bande (fig. 14) (47). Il est peu probable que les intempéries ou les ardeurs révolutionnaires, qui ont épargné les

huchets des Pra, se soient déchaînées ici pour faire disparaître d'éventuels motifs accompagnant cette bande. Dès lors, cet écu étant sans doute dès l'origine seulement orné d'une bande, qui pourrait-il désigner, si ce n'est l'abbaye de Saint-Claude elle-même (48) ? L'apposition des armoiries *d'or à la bande de gueules* rappellerait ainsi que si Guillaume de Pra tient le domaine des Infirmeries et le fait aménager, ce n'est pas en vertu de prérogatives familiales ou personnelles, mais seulement en tant qu'officier de l'abbaye qui lui a confié l'usufruit d'un domaine dont elle demeure l'unique propriétaire et à l'autorité de laquelle il demeure soumis.

Il est difficile en revanche d'expliquer l'absence des armes à l'aigle impériale. Ont-elles disparu au cours d'un remaniement ? Faut-il plutôt attribuer cette absence à une lente spécialisation de l'usage des deux écus utilisés conjointement à l'origine, l'abbé se réservant progressivement l'usage de la prestigieuse aigle impériale dans la mise en scène de son pouvoir personnel, les autres moines devant se contenter de l'écu à la bande pour affirmer leur autorité ? Cette éventuelle monopolisation de l'usage de l'aigle dans les mains de l'abbé est-elle à mettre sur le compte de l'influence des armes *d'azur à l'aigle d'or* de la famille de Rye ?

LA CROIX DE SAINT ANDRE, EMBLEME DE L'ABBAYE DE SAINT-CLAUDE ?

L'édit de 1696 imposait l'enregistrement de toutes les armoiries portées dans le Royaume de France moyennant finance. Cette mesure, officiellement destinée à mettre fin aux abus observés en matière d'héraldique, était en fait un nouvel impôt déguisé destiné à renflouer les caisses de Louis XIV vidées par la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Un barème précisait la somme dont devaient s'acquitter les particuliers et les communautés concernées. Afin d'accélérer les enregistrements, des rôles d'imposition furent rédigés, dans lesquels tous ceux qui figuraient étaient censés devoir porter des armes et par conséquent les déclarer. Ceux qui n'en déclaraient pas – soit qu'ils n'en avaient jamais eues, soit qu'ils ne purent ou ne voulurent les déclarer – furent malgré tout contraints de payer la taxe et reçurent en contrepartie des armoiries composées de toutes pièces et attribuées d'office.

Dans l'*Armorial général*, pas moins de trois écus sont enregistrés pour l'abbaye de Saint-Claude ; pourtant, aucun ne comporte d'aigle ou de bande !

L'Armorial général jette le trouble

Le 11 mars 1701, les armes suivantes sont enregistrées dans l'*Armorial général* pour l'abbaye de Saint-Claude, sous le n° 12 : “ *d'argent à deux bâtons écotés de gueules passés en sautoir alaisés, une fasce raccourcie de sinople brochante sur le tout, accompagnée en chef d'un treffle de même et en pointe d'un croissant de gueules* ” (fig. 15) (49). Contrairement à ce qu'affirme Jules Gauthier (50), ces armoiries ne sont pas une création fantaisiste attribuée d'office. En effet, elles sont enregistrées en même temps que d'autres armoiries toutes authentiquement portées et déclarées (51). Dans l'*Armorial*, certains numéros ne sont pas suivis d'un blasonnement mais de l'expression “ *à expliquer plus amplement* ”, qui indique

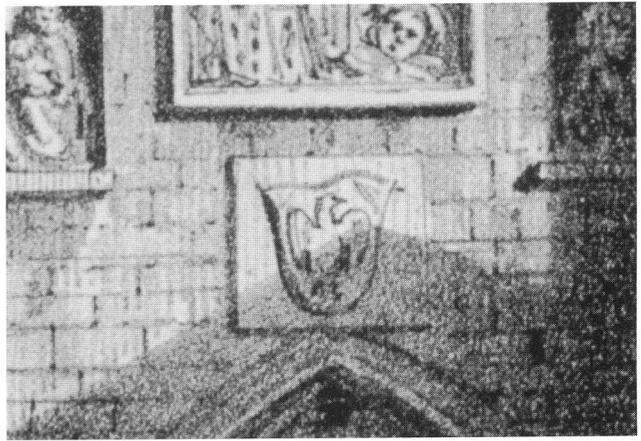


Fig. 12 : la Tour de l'Horloge, gravure D. Hausseguy, XIX^e s. (détail).

(46) D'après ROUSSET (*op. cit.*, t. I, p.470), il existait à Charchilla un fief dit *de l'infirmerie*, dont le lieu-dit *Champ-de-l'hôpital* conserverait le souvenir.

(47) Tous ces éléments sont tirés de : Annie REFFAY, “Les trois énigmes des Infirmeries”, dans *Les Amis du Vieux Saint-Claude*, n°20, pp.38-41.

(48) Elles ne peuvent en tous les cas désigner l'abbé lui-même, puisqu'en 1633, il s'agit d'un membre de la famille de Rye, dont les armes portent une aigle.



Fig. 13. Au château de Dortan, les armoiries attribuées au XIX^e siècle à l'abbaye de Saint-Claude comportent une aigle par erreur bicéphale (A.V.S.C., cl. R. Le Pennec).

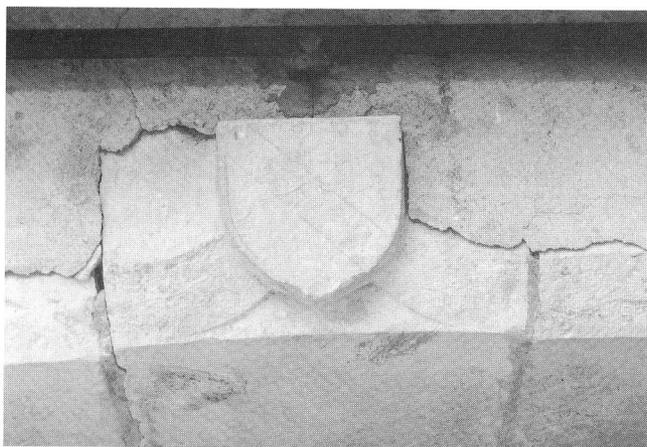


Fig. 14. Ecu à la bande sur un linteau des Infirmeries, à Cinquétral (A.V.S.C., cl. R. Le Penneç).

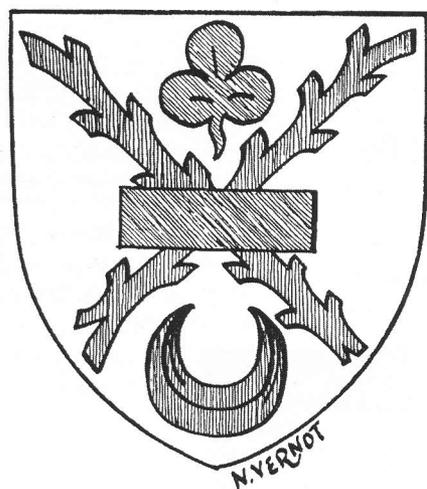


Fig. 15. Les armoiries déclarées par l'abbaye de Saint-Claude, d'après l'Armorial général (dessin de l'auteur).

(49) Charles d'HOZIER, *Armorial général de France, recueil officiel dressé en vertu de l'édit de 1696, publié par Henry Bouchot, Franche-Comté, Dijon, 1875, p.165, n°12.*

(50) *Armorial des corporations religieuses...*, op. cit., p.8, n°34.

(51) Les armoiries réellement déclarées par leurs propriétaires et celles qui étaient imposées d'office faisaient l'objet d'enregistrements distincts.

généralement que les commis de l'*Armorial général* suppléeront à l'absence de déclaration par une attribution d'office, enregistrée ultérieurement. Or parmi les enregistrements du 17 juin 1701 destinés à combler les lacunes de celui du 11 mars, on constate que le n° 14 renvoie, comme le n° 12 de l'arrêt précédent, à l'abbaye de Saint-Claude, mais avec cette fois un écu " d'azur à un saint Claude, évêque, crossé et mitré d'or, sur une terrasse de sinople " (52). Enfin un deuxième registre, distinct du précédent, comporte la liste de tous les chanoines de Saint-Claude. Il s'ouvre par la description des armes du " chapitre de l'abbaye de la ville de Saint-Claude : d'azur à un saint Claude vêtu pontificalement en évêque d'or " (53). Tous les écus de ce registre, enregistrés le 1er juillet 1701, ont été attribués d'office. La signature de

Charles d'Hozier à la suite de ces deux attributions stéréotypées indique qu'elles ont été probablement réglées à Paris, loin de toute connaissance des pratiques héraldiques locales.

On peut toutefois se demander pourquoi l'abbaye, qui avait déjà déclaré des armoiries sous le n° 12, s'est vu attribuer deux nouveaux écus. Les raisons sont sans doute fiscales. En effet, les enregistrements d'armoiries des communautés religieuses sont particulièrement lucratives pour l'Etat, puisque par exemple les armes des " évêchez, chapitres des cathédrales et abbayes " sont taxées à 50 livres. C'est effectivement la somme qui fut versée pour les enregistrements du 11 mars puis du 17 juin 1701. En revanche, l'enregistrement du 1^{er} juillet a nécessité le paiement d'une somme de 100 livres, en principe réservée aux armes des " villes où il y a archevesché, évêché ou compagnie supérieure ", des " archeveschez, maisons chefs d'ordre et universitez " ainsi que des " corps et des compagnies supérieures " (54). Dans les comptes récapitulatifs, le paiement des 100 livres par l'abbaye est justifié par la mention " chapitre ", tandis que les deux versements précédents étaient accompagnés de la mention " abbaye " (55).

On sait que l'administration royale pressura particulièrement les communautés religieuses, souvent riches et peu capables de soulever des émeutes. Ainsi, l'instruction rédigée afin de faciliter l'enregistrement des armoiries précise, dans son article huit : " *les armes des abbayes, prieurez et maisons religieuses de l'un et de l'autre sexe, estant souvent différentes, y en ayant qui servent pour les actes qui se font dans l'intérieur des maisons, en conséquence des assemblées et décisions capitulaires, ou autrement, et d'autres dont les officiers des justices dépendantes desdites maisons et bénéfices, se servent en particulier : il faut en ce cas qu'elles soient présentées, pour estre enregistrées séparément les unes des autres, sinon on ne pourra plus s'en servir.* " (56). Autrement dit, une abbaye qui utiliserait plusieurs armoiries est tenue de les enregistrer toutes.

L'abbaye de Saint-Claude, on le sait, était riche. L'intendant chargé de faire appliquer l'édit de 1696 était pragmatique, lui qui avait pour règle " *d'examiner les facultés des particuliers, de condamner ceux qui sont en état de payer et de surseoir à l'égard des autres.* " (57). Hostiles à leur nouveau roi en général et à l'édit de 1696 en particulier, les habitants de la Terre de Saint-Claude montrèrent une évidente mauvaise volonté pour déclarer leurs armes, à tel point que c'est, après Lons, le bailliage où le nombre d'écus imposés d'office fut le plus important (plus de 90 %) (58) : aucun des religieux de l'abbaye ne daigna déclarer ses armes au roi de France ! Face à cette attitude, on conçoit que l'administration royale fut décidée à appliquer la législation dans toute sa rigueur en

créant une distinction entre les armes de l'abbaye et celle de son chapitre. Une mauvaise foi qui lui permit au total de prélever 200 livres dans les caisses abbatiales ! Cette attitude n'explique pourtant pas complètement pourquoi l'abbaye fut, en tant que telle, taxée deux fois. Mais s'ils ne furent jamais utilisés par l'abbaye, les deux écus à l'effigie de saint Claude illustrent la domination nouvelle de la monarchie absolue française sur la terre abbatiale.

L'énigme de l'écu à la croix de saint André

Tout aussi peu claire est l'origine du contenu de cet écu déclaré et enregistré sous le n° 12 le 11 mars 1701. Réellement porté, il ne rappelle en rien l'aigle ou la bande précédemment utilisés par l'abbaye : sa figure principale est en effet une grande croix de Saint André, appelée également croix de Bourgogne.

1) Problèmes d'attribution

Les armoiries déclarées sous le n° 12 sont antérieures à 1701 : elles apparaissent en effet presque à l'identique sur une plaque de cheminée datée de 1685 actuellement conservée à Petit-Noir (Jura), dans un écu parti : *au I au sautoir écoté chargé d'un [petit objet de forme allongée illisible] accompagné en chef d'un trèfle et en pointe d'un croissant ; et au II au chevron accompagné de trois pommes de Grenade ou fleurs de pavot* (fig. 16).

Le moins que l'on puisse dire, c'est que cet enregistrement consigné dans l'*Armorial général* ne vient pas simplifier l'histoire déjà complexe des armoiries de l'abbaye de Saint-Claude. Parmi les nombreuses questions qu'il soulève figure en premier lieu la pertinence de l'attribution de ces armes à l'abbaye. En effet, si le texte de l'*Armorial général* est sans ambiguïté, il recèle parfois des erreurs qui doivent nous inciter à la prudence : ainsi, les armes enregistrées pour le prieuré de Gigny, "d'or à une bande de gueules chargée de trois sautoirs d'or" (59) qui à première vue paraissent combiner les armes des Salins avec les croix de saint André des ducs de Bourgogne, appartiennent en réalité à la famille bourguignonne de Thésut (60), dont deux membres furent prieurs de Gigny (61). Les armes du prieuré à proprement parler figuraient un agneau pascal dans un écu surmonté de deux clefs passées en sautoir (62). La confusion entre les armes familiales du prieur de Thésut et les armes du prieuré de Gigny était d'autant plus aisée que les cachets utilisés à cette époque ne comportent généralement aucune légende.

Les armes enregistrées sous le nom de l'abbaye de Saint-Claude n'ont absolument rien à voir avec celles du cardinal d'Estrées, abbé de Saint-Claude au moment de la confection de l'*Armorial général* (63). En revanche, il n'est pas exclu qu'elles aient appartenu à une entité dépendant de la Terre de Saint-Claude : l'article huit des instructions officielles accompagnant l'édit de 1696 évoque cette possibilité, qu'appuie le fait que l'abbaye soit mentionnée successivement aux n° 12 et 14 du même rôle. Toutefois, il peut également s'agir des armes d'un officier exerçant des responsabilités au sein de l'abbaye ou de l'une de ses dépendances. La plaque de cheminée conservée à Petit-Noir ne peut guère nous renseigner d'avantage sur l'origine de ces armes, tant on sait que les plaques se sont déplacées et que les moules qui ont servi à en confectionner les motifs ont été réutilisés au gré des fantaisies des fondeurs et de leurs clients (64). L'écu parti qui les orne peut être soit l'union des armes familiales de deux époux soit l'association d'armes de dignité (liées ici à l'abbaye de Saint-Claude elle-même ou à une entité en dépendant : Terre de Saint-Claude, Abbaye-en-Grandvaux, etc.) d'une part, et d'un particulier exerçant une responsabilité spirituelle ou temporelle dans cette entité d'autre part.

(52) Ch. D'HOZIER, *op. cit.*, p.166, n°14.

(53) *Id.*, *ibid.*, p.169, n°1.

(54) Tarif publié dans : Nicolas VERNOT, *D'azur et d'or. La partie comtoise de l'Armorial général de 1696*, Besançon, 1998, p.273.

(55) Bibl. Nat., Mi. 1115.

(56) N. VERNOT, *op. cit.*, p.275.

(57) A.-M. de BOISLISLE, *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*, Paris, 1874-1897, t. II, p.5, n°17.

(58) N. VERNOT, *op. cit.*, pp.142-144.

(59) Ch. D'HOZIER, *op. cit.*, pp.142-144.

(60) Voir par exemple le jeton aux armes d'Abraham de Thésut, doyen de Saint-Georges de Châlon, sur le site www.i-numis.com, *Médailles et Jetons, Jetons des Etats, troisième période*, ainsi que l'ex-libris aux armes du dominicain dijonnais Jean-Eudes de Thésut publié par F. CADET DE GASSICOURT et E. DU ROURE DE PAULIN, *L'hermétisme dans l'art héraldique*, Paris, 1972, p.319.

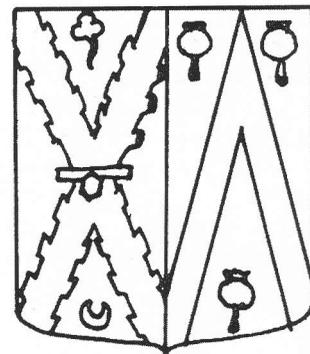


Fig. 16. Armoiries ornant une plaque de cheminée de 1685 à Petit-Noir (Jura) ; la première moitié est quasi identique aux armes enregistrées pour l'abbaye de Saint-Claude en mars 1701 (dessin Tibère GHENO).

(61) Abraham et Louis de Thésut (A. ROUSSET, *op. cit.*, t. III, p.238).

(62) Ces armes sont attestées sur le sceau du chapitre de Gigny après sa sécularisation en 1760 (A. ROUSSET, *op. cit.*, t.III p.243), dont on connaît une empreinte de 1785 (J. GAUTHIER, *Armorial des corporations religieuses...*, *op. cit.*, p.6, n°17). Comme à Saint-Claude, l'usage de ces armes est sans doute antérieur à la sécularisation de l'établissement religieux.

(63) Le cardinal d'Estrées portait : *écartelé d'argent fretté de sable, au chef d'or chargé de trois merlettes du second ; et d'or au lion d'azur armé, lampassé et couronné de gueules* (sceau de 1683 publié dans le Bull. des A.V.S.C., n°11, p.40, décrit par le Dr. J.-M. Thiébaud).

(64) Sur ces questions, N. VERNOT, "Sentiment d'appartenance et loyautés dynastiques dans la Franche-Comté de Louis XIV : le témoignage emblématique des plaques de cheminée et de l'Armorial général" dans *Mém. de la Société d'Emulation du Doubs*, n°45, 2003.

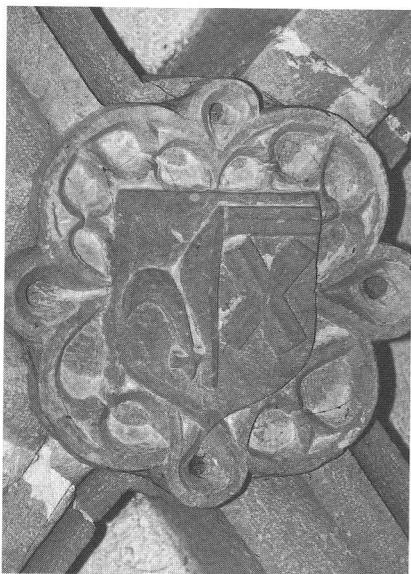


Fig. 17.

Ecu armorié à la clef d'une voûte de l'église de l'Abbaye-en-Grandvaux (A.V.S.C., cl. R. Le Pennec). La demie-fleur de lys évoque sans doute la famille de Civria ; l'origine de la croix de saint André est inconnue.

Plusieurs auteurs ont cru reconnaître des témoignages antérieurs de ces armoiries à la croix de saint André en divers endroits de la Terre de Saint-Claude, témoignages qui pourraient confirmer qu'elles ont bel et bien été utilisées par l'abbaye elle-même. Un examen scrupuleux des usages de cette croix permettra de voir dans quelle mesure cette hypothèse peut être confirmée.

2) Deux clefs de voûtes qui confirment ?

Sans doute bâtie au XV^e siècle (65), une chapelle de l'église de l'ancienne Abbaye-en-Grandvaux, dépendance du monastère de Saint-Claude depuis 1244, comporte une clef de voûte ornée d'un écu *parti à la fleur de lys mi-partie, et au sautoir alésé sous un chef abaissé* (fig. 17). L'abbé Mailliet-Guy attribue la première moitié de ces armes à la famille de Civria, qui portait *de gueules à la fleur de lys d'or*, et rapproche la seconde des armes de l'abbaye de Saint-Claude telles qu'elles sont décrites dans l'*Armorial général* (66). La famille de Civria donna à l'Abbaye-en-Grandvaux deux grands prieurs entre 1502 et 1522 et un sacristain en 1544. En revanche, aucun Civria ne fut à la tête de l'abbaye de Saint-Claude, dont Pierre fut simple moine entre 1518 et 1522.

Une clef de voûte ornée d'un écu similaire dans sa composition se trouvait autrefois dans l'église Saint-Claude, située dans la ville éponyme et aujourd'hui détruite (fig. 18). Le dessin qu'en a laissé Dom Benoît montre un écu *parti à dextre au chef et au sautoir brochant, et à senestre au griffon rampant contre une vergette*. A supposer que celle-ci ne constitue pas simplement une accentuation de la ligne de partition, la moitié senestre pourrait correspondre à l'écu mi-parti de la famille bisontine Chassignet, dont les armes étaient *d'azur au lion et au griffon affrontés d'argent soutenant un bâton alésé de gueules mis en pal* (67). Du reste, plusieurs familles ont fait du griffon leur emblème, et cet animal fabuleux figure également dans les armes du puissant chapitre cathédral de Lyon ; le dessin de Dom Benoît seul ne permet pas de déterminer à qui appartient ce griffon, qui ne paraît toutefois pas concerner ici non plus un abbé de Saint-Claude (68).

Pour ces deux écus de pierre, l'attribution de la croix de saint André à l'abbaye de Saint-Claude ne repose que sur un seul élément : la similitude de ces armes avec celles qui ont été déclarées dans l'*Armorial général*. Or plusieurs données incitent à la méfiance.

Premièrement, l'écu enregistré dans l'*Armorial général* n'est pour l'heure confirmé explicitement par aucune autre source ; on ne peut donc écarter l'idée d'une attribution erronée ou imprécise de ces armes, comme cela s'est vu à Gigny par exemple.

Deuxièmement, aucun abbé de Saint-Claude ne semble avoir jamais porté de fleur de lys ou de griffon dans ses armes : on comprend donc mal pourquoi les possesseurs de ces emblèmes les auraient associés aux armes de l'abbaye, alors que dans le même temps, aucun abbé connu ne paraît avoir combiné ses armes familiales avec la croix de saint André.

Troisièmement, ces écus peuvent tout simplement être des armes d'alliance sans aucun rapport avec l'abbaye ; en effet, au moins deux familles comtoises ont porté dans leurs armes un sautoir et un chef : un écu *d'azur au sautoir d'or, au chef d'argent* est donné par Jules Gauthier aux Bachod et Berchot, deux noms qui pourraient bien désigner la même famille (69). Roger de Lurion, qui prête toutefois des armes différentes à la famille de Bachod, précise qu'elle était d'ancienne noblesse et qu'elle avait quitté la Bresse pour s'établir dans le sud de la Franche-Comté sous le règne de Charles Quint (70). De rang moins prestigieux et de fortune plus modeste, la famille de

Cointet, établie dans le bailliage de Baume, portait quant à elle *de sable au sautoir d'argent, au chef d'or* (71). Fait curieux, une famille précisément dénommée de *Saint-Claude*, tirant son nom d'un fief du même nom à Lantenne (Doubs), portait au XVI^e siècle un écu *de gueules au sautoir écoté d'or* (72). S'agit-il d'une coïncidence, ou existait-il un lien sémantique entre le sautoir écoté et saint Claude, que ce nom renvoie à un personnage ou à un territoire ? Le fait est que le sautoir est anciennement porté par plusieurs familles seigneuriales de la Terre de Saint-Claude : un écu *d'azur au sautoir alésé d'or sommé d'une étoile de même et soutenu d'un croissant d'argent* est porté par la famille du Rognon, dont le fief, situé à Charchilla, dépendait de la Terre de Saint-Claude (73). De même, le village de Chassal était le siège d'une prévôté possédée par une famille du même nom dont les armes étaient *de gueules au sautoir d'argent* (74). En 1308, le chevalier Pierre de Chassal était employé à la cour de l'abbé de Saint-Claude ; la même année, Gérard de Chassal faisait hommage d'une partie du fief de Rognon, à Charchilla (75), ce qui explique peut-être la similitude des armes des Chassal et des Rognon.

Si la croix de saint André est anciennement implantée dans la Terre de Saint-Claude, cela n'en fait pas nécessairement un emblème désignant spécifiquement l'abbaye. Parce que les deux clefs de voûte armoriées à la croix de saint André peuvent être attribuées à plusieurs familles ou désigner une entité territoriale dépendant de l'abbaye elle-même, elles ne permettent donc, pour l'heure, ni de confirmer ni d'infirmer l'attribution de l'*Armorial général*. Du reste, pour comprendre quelles ont pu être les origines de ces croix de saint André, il convient de revenir au contexte politique de la fin du Moyen ge.

La croix de saint André, marque d'appartenance au comté de Bourgogne

Selon la tradition médiévale, c'est sur une croix en forme de X que saint André aurait été supplicié. Le culte de l'apôtre est bien attesté à Saint-Claude : sous l'abbatiai de saint Oyend, l'église abritait déjà les reliques des saints Pierre, Paul et André, sous le vocable desquels la cathédrale est aujourd'hui encore placée. Toutefois, à partir du XV^e siècle, la croix de saint André se dote d'une forte connotation politique.

1) D'abord emblème des ducs de Bourgogne

De couleur rouge, elle fait partie de l'emblématique des ducs de Bourgogne depuis Jean Sans Peur (1404-1419), qui en fait le signe de ralliement de ses partisans face à la croix blanche droite que portent les hommes du comte d'Armagnac (76). Son fils Philippe le Bon, en plaçant en 1429 son Ordre de la Toison d'Or sous l'invocation de saint André, fera un usage abondant de cette croix qui ne quittera plus l'emblématique des ducs de Bourgogne et de leurs successeurs : de l'embouchure du Rhin à la vallée de la Saône, les possessions duciales se couvrent de croix de saint André, généralement représentées sous la forme de deux bâtons écotés rouges passés en sautoir. Lorsque Charles le Téméraire trouve la mort devant Nancy en 1477, la croix de saint André devient " *le signe de ralliement de ceux qui demeurèrent fidèles à l'orpheline* ", sa fille Marie de Bourgogne (77). Le mariage de cette dernière à l'empereur Maximilien fait passer la croix dans le domaine des Habsbourg, en même temps que le comté de Bourgogne lui-même. La croix de Bourgogne suivra les destinées de l'empire de Charles Quint : après son abdication en 1556, elle sera l'emblème à la fois des empereurs germaniques et des rois d'Espagne.

Les patients efforts déployés par les ducs de Bourgogne puis par les Habsbourg pour intégrer la Terre de Saint-Claude à la Franche-Comté, intégra-

(65) Pierre LACROIX, *Eglises jurassiennes romanes et gothiques*, Besançon, 1981, pp.137-139.

(66) L. MAILLET-GUY, *Histoire du Grandvaux*, Voiteur, 1933, p.99.

(67) J. et L. GAUTHIER, *op. cit.*, p.62, n°729, Roger de LURION, *Nobiliaire de Franche-Comté*, Besançon, 1890, p.198. Il semble que les Chassignet aient relevé les armes parlantes de la famille Picque, qui donna notamment un archevêque de Reims au XV^e siècle, et qui portait de gueules au pal (alias une pique mise en pal) d'argent accostée de deux griffons affrontés (alias deux lions adossés) d'or (J. et L. GAUTHIER, *op. cit.*, p.46, n°520).

(68) Ni Pierre Morel I^{er} (abbé de 1442 à 1445) ; ni Etienne Fauquier, abbé de 1445 à 1472 qui portait *d'azur à trois faux d'or, les deux du chef affrontées*, telles qu'elles se voient aujourd'hui encore en deux endroits de l'Abbaye-en-Grandvaux, ni Augustin d'Este de Lugiana (1468-1479), ni Jean-Louis de Savoie (1479-1482), ni Pierre II Morel (1485-1486), ni Pierre II de Viry (1494), ni Pierre III Morel (1510-1526), ni Pierre IV de La Baume-Montrevel (1510-1526), ni les Rye (1546-1636) (A. ROUSSET, *op. cit.*, t.II, p.212).

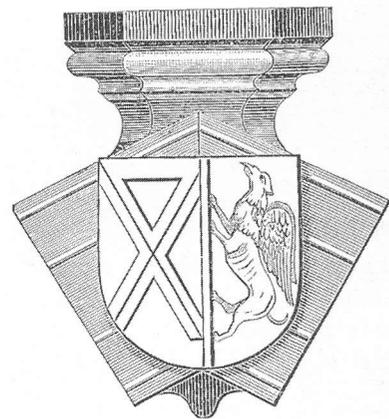


Fig. 18. Clef de voûte publiée par dom Benoît, provenant de l'ancienne église Saint-Claude, aujourd'hui détruite. A côté du griffon figure une croix de saint André dans une composition très proche de celle de l'Abbaye-en-Grandvaux.

(69) J. et L. GAUTHIER, *op. cit.*, p.100, n°1213 et p.104, n°1286.

(70) R. de LURION, *op. cit.*, p.45.

(71) J. et L. GAUTHIER, *op. cit.*, p.64, n°752 et R. de LURION, *op. cit.*, p.225-226.

(72) J. et L. GAUTHIER, *op. cit.*, p.48, n°544.

(73) R. de LURION, *op. cit.*, p.685 et A. ROUSSET, *op. cit.*, t.I, pp.469-470.

(74) R. de LURION, *op. cit.*, pp.196-197.

(75) A. ROUSSET, *op. cit.*, t.I, p.494.

(76) Emile LONGIN, "Les drapeaux et l'écharpe en Franche-Comté", dans *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1920, pp.223-271, ici pp.230-232.

tion qui ne deviendra définitive et officielle qu'en 1546, ont localement des implications emblématiques dont il convient de s'efforcer de cerner les contours. On se souvient que grâce à l'abbé Guillaume II de la Baume, la Terre et l'abbaye de Saint-Claude sont depuis 1402 sous la protection de Philippe le Hardi. Afin que nul n'en ignore, le duc de Bourgogne "ordonna à ses officiers de mettre ses panonceaux sur tous les châteaux, hôtels, granges et manoirs du monastère, en déclarant néanmoins que ce fait ne lui attribuerait aucune juridiction" (78). Nul doute qu'au cours du XV^e siècle la croix de saint André ait progressivement fait son apparition afin de donner à voir la protection ducale. A ce titre, on remarquera que deux des quatre dorsaux aux armes de l'abbaye et de l'Empire cités plus haut sont ornés dans leurs partie supérieure de motifs gothiques formant des croix de saint André. Au-delà de leur aspect esthétique, n'est-il pas possible d'interpréter leur présence comme la marque discrète de la domination de plus en plus affirmée des ducs de Bourgogne sur la Terre de Saint-Claude au cours du XV^e siècle, au mépris de l'immédiateté impériale ?

2) La multiplication des croix dans la Terre de Saint-Claude au XVI^e siècle

Quoi qu'il en soit, la croix de saint André s'impose au siècle suivant en de multiples endroits de la Terre abbatiale. A Cinquétral, les linteaux à accolade de deux fermes du Bourgeat (fig.19) sont ornés en leur milieu d'une petite croix de saint André qui ne constitue pas seulement un motif décoratif emprunté au gothique tardif. Une niche datée de 1552 et située à Labergement-Sainte-Marie (Doubs) (79) comporte dans le creux de son accolade non pas une croix, mais un cor de chasse emprunté aux armes des Chalon, princes d'Orange : cette substitution montre que la croix de saint André a été perçue ailleurs comme un emblème politique. Au hameau d'Orcières, à Longchaumois, un linteau de la même époque arbore, toujours au même endroit, une croix de saint André dont le contour et l'aspect particulièrement travaillés semblent insister sur la portée politique de la figure (fig. 20). Sur cette même pierre figurent également deux calvaires dont un dessin plus fruste se retrouve sur une pierre provenant de la ferme de La Blénrière, à Cinquétral (fig. 21). Ici, le calvaire est placé sous une grande croix de saint André chargée d'une figure allongée aux extrémités recourbées qu'il faut identifier à un briquet. Le briquet, objet métallique que l'on frappait contre une pierre afin d'obtenir des étincelles, était un des emblèmes des ducs de Bourgogne dont il évoquait, par la forme, l'initiale. Pour cette raison, il était fréquemment associé à la croix de saint André. Il est tentant de voir dans cette composition une représentation de la protection, devenue domination, que les Habsbourg exerçaient sur l'abbaye de Saint-



Fig. 19. Linteau au Bourgeat, près de Cinquétral, orné d'une petite croix de saint André (A.V.S.C., cl. R. Le Penneç).

Claude dont relevait cette ferme et dont le calvaire pourrait être la représentation symbolique. Pour clore cette liste de linteaux à la croix de saint André, signalons celui du village de Viry, figurant une grande croix ornée d'un briquet daté de 1603 (fig. 22) (80) .

La croix de saint André apparaît également sur d'autres supports : le sceau utilisé par la ville de Moirans en 1626 montre un écu chargé d'une tête de Maure surmonté d'une croix de saint André accostée de deux petites figures rondes (fig. 23) (81) ; à une date ultérieure, ce sautoir prendra directement place sur un chef dans l'écu pour aboutir aux armes actuelles, *de gueules à la tête de Maure de sable, au chef d'azur au flanchis et à l'étoile à six rais d'argent*.

3) La croix de saint André, un emblème patriotique comtois

Faut-il déduire de cette abondante moisson que la croix de saint André

était devenue un emblème propre à la Terre de Saint-Claude ? Probablement pas, car on la rencontre en nombre important dans toute la Franche-Comté, et sur des supports extrêmement variés.

a) Une profusion générale

Plusieurs communautés religieuses comtoises intègrent la croix de saint André dans leurs armoiries : la Chartreuse de Vacluse porte “ *coupé, au premier d’or à une bande de gueules, parti d’or à un cor de chasse d’azur embouché, virolé et lié de gueules, [au II de gueules] à un sautoir alaisé d’or accompagné de quatre besans de même* ” (82). Le chef de cet écu est aux armes des Chalon (la bande) (83), princes d’Orange (le cor) depuis 1389 et protecteurs temporels de l’abbaye de longue date (84). Au XVII^e siècle, le sceau des Minimes de la province du comté de Bourgogne porte des armes au sautoir écoté (85), et la croix de Bourgogne a peut-être été également portée à la même époque par les prieurés de Rosey (Haute-Saône) (86) et de Courtefontaine (Jura) (87). Enfin, deux plaques de cheminée conservées l’une à Charcenne et l’autre à Ounans montrent un même écu *au sautoir entrelacé avec une couronne d’épines accompagné en pointe d’un croissant*. Sur la plaque d’Ounans, l’écu est encadré par deux palmes et timbré d’une crosse et d’une mitre, le tout accompagné de l’inscription “ *Prius patiendum tuam potiundus* ” et de la date 1668. Ces armoiries ecclésiastiques non identifiées présentent des similitudes certaines avec l’écu enregistré pour l’abbaye de Saint-Claude dans l’*Armorial général*. Toutefois, compte tenu de leur fréquence dans l’héraldique ecclésiastique, la couronne d’épine, le croissant et la croix de saint André peuvent convenir à bien d’autres établissements monastiques comtois.

Les communautés religieuses ne sont pas les seules à faire usage de la croix de saint André à cette époque : les fers de reliure du parlement de Dole montrent l’écu au lion comtois accosté de deux sautoirs chargés du briquet de Bourgogne. La croix de saint André fait partie intégrante des armes des bourgs de Jonvelle et de Jussey, et elle est évoquée par les deux clefs passées en sautoir et chargées d’un briquet sur l’écu de la ville de Clerval.

Enfin, plusieurs familles intègrent cette croix dans leurs armes selon deux modalités différentes : soit il s’agit de familles anoblies par les ducs de Bourgogne ou leurs héritiers les Habsbourg, soit il s’agit de particuliers désireux de marquer leur loyauté à l’empereur ou leur attachement au comté de Bourgogne. Les tensions politiques du XVII^e siècle, en exacerbant le patriotisme comtois, entraînent une véritable multiplication des croix de saint André dans les armoiries des bourgeois comtois (88).

Les armoiries ne représentent qu’un exemple de cette adoption massive de la croix de saint André comme signe de ralliement. On aurait pu citer également les plaques de cheminée comtoises fondues entre 1556 et la Conquête française, dont un tiers est orné de croix de saint André, figure qui apparaît également aux frontières de la Franche-Comté (bornes, ponts), aux portes des villes, sur les linteaux des fermes.

(77) *Id., ibid.*, p.237.

(78) A. ROUSSET, *op. cit.*, t.II, p.211.

(79) Niche publiée dans [ouvrage collectif], *Le patrimoine des communes du Doubs*, t.II, 2001, p.809.



Fig. 20. Linteau à Orcières, commune de Longchaumois (A.V.S.C., cl. R. Le Penne). L'accolade est ornée en son centre d'une croix de saint André particulièrement travaillée.



Fig. 21. Pierre conservée à la Blénrière, près de Cinquétral (A.V.S.C., cl. R. Le Penne). La croix de saint André est chargée en cœur d'un briquet.

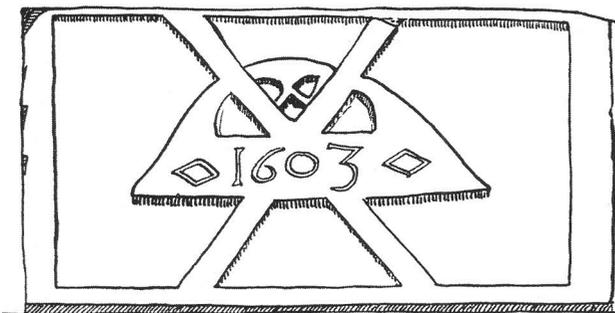


Fig. 22. Linteau à Viry, variante millésimée de celui de la Blénière (dessin de Jean Garneret).

(80) Jean GARNERET, Pierre BOURGIN et Bernard GUILLAUME, *La maison du montagnon*, Besançon, 1980, p.527, fig. 873.

(81) J. GAUTHIER, *Les sceaux et les armoiries des villes et bourgs de Franche-Comté*, Besançon, 1883, p.20, n°33.

(82) Ch. d'HOZIER, *op. cit.*, p.173, n°5.

(83) L'inversion des émaux des armes à la bande des Chalon est sans doute une erreur réalisée lors de l'enregistrement à l'*Armorial général*.

(84) A. ROUSSET, *op. cit.*, t.IV, p.531-532.

(85) J. GAUTHIER, *Armorial des corporations religieuses...*, *op. cit.*, p.15, n°128.

(86) Une pierre de 1679 scellée sur un bâtiment de l'ancien prieuré de Rosey montre un écu écartelé : aux 1 et 4 à la croix fleuronée et aux 2 et 3 au sautoir alésé accompagné en chef de deux croissants, sur les flancs de deux étoiles et en pointe d'un trèfle, le tout sous un chapeau ecclésiastique (photographie aimablement transmise par M. Bernard MUGNIER, de Vesoul).

b) Portée symbolique de cette croix

Les habitants du comté de Bourgogne considèrent cet emblème comme la preuve tangible que l'Empereur se rattache à la lignée de leurs comtes. L'historien comtois Jean Girardot de Nozeroy se fait le héraut de la fierté de ses compatriotes, qui ont transmis la croix de saint André au souverain le plus prestigieux d'Europe: "*les princes de la maison d'Autriche, empereurs et monarques, ont fait tant d'honneur à la maison de Bourgogne qu'ils ont pris et retenu son ordre de la Toison d'Or, ses livrées et*

ses estendarts, qui se voyent aujourd'hui arbores par eux sur tout le rond de la terre" (89). Son utilisation massive tant dans les armoiries que sur les monuments atteste qu'en Franche-Comté, la croix de saint André est devenue un véritable emblème patriotique, et les tensions croissantes avec la France ne font qu'intensifier son usage. Certes, les Comtois ne sont pas les seuls à faire usage de cette croix : les étendards des troupes flamandes puis espagnoles en sont frappées, et sur toute l'orbe terrestre, les sujets des Habsbourg expriment leur loyauté dynastique par l'apposition de cette croix en des supports variés. Pourtant, Emile Longin rapporte que "*les régiments levés dans notre province ne voulurent pas laisser aux terces espagnols le privilège de les déployer [les étendards aux croix de Bourgogne] en marchant au combat*" (90). Cette anecdote est révélatrice du double signifié exprimé par la croix de saint André : pour les Comtois, arborer la croix de saint André est certes une marque de fidélité aux Habsbourg mais c'est aussi pour eux le moyen de rappeler qu'ils sont Bourguignons, à une époque où leurs voisins du duché de Bourgogne ne sont plus "que" Français, sentiment confirmé par la disparition quasi totale de la croix de saint André en duché de Bourgogne. Cette dimension identitaire, que l'on peut qualifier, avec tous les guillemets de rigueur, de "nationale", est fondamentale, et distingue précisément les Comtois des Flamands ou des Espagnols. Si les Comtois utilisent cet emblème, c'est parce qu'ils le considéraient comme leur.

Si dans un premier temps, la présence de la croix de saint André dans la terre de Saint-Claude a pu évoquer la protection bientôt muée en mainmise des ducs de Bourgogne sur la principauté, sa multiplication au cours du XVI^e siècle marque vraisemblablement l'intégration progressive de la population locale dans l'ensemble comtois (91), intégration qui se manifestait déjà par des aspects certes peu plaisants tels que l'acquittement de taxes ou la levée de troupes pour le duc de Bourgogne, mais aussi par la possibilité d'appeler des décisions judiciaires de l'abbé devant le Parlement de Dole (92). Il n'est d'ailleurs pas exclu que les armoiries à la croix de saint André relevées sur les clefs de voûtes et chez des familles comme les Chassal ou les Rognon aient été choisies comme marque de ralliement ou de fidélité aux ducs de Bourgogne et à leurs successeurs. En adoptant la croix de saint André, les habitants de la Terre de Saint-Claude rejoignent les pratiques emblématiques propres à l'ensemble du comté de Bourgogne, manifestant sans doute le souhait d'être traités de la même manière que les autres Comtois. Du reste, cette intégration sera tellement réussie qu'elle donnera à la résistance comtoise ses chefs les plus farouchement opposés à la France, capitaine Lacuzon et curé Marquis en tête.

Quant à l'abbaye de Saint-Claude proprement dite, qu'elle ait fait personnellement usage à un moment ou à un autre de la croix de saint André afin de rappeler la protection ducal est possible, mais cette hypothèse se heurte assez rapidement à l'évolution du contexte politique de l'époque. Passées les frayeurs du début du XV^e siècle, il n'est pas du tout sûr que les abbés aient vu d'un bon œil les ingérences croissantes des ducs de Bourgogne dans leurs affaires. Au siècle suivant, l'abbé de Saint-Claude mettra presque dix ans à accepter l'intégration définitive de sa principauté dans le comté de Bourgogne,

pourtant officiellement promulguée dès 1537 par le parlement de Dole (93).

Il est certain que sur le plan emblématique, l'abbaye se trouve alors dans une situation ambiguë : l'aigle impériale dont elle a tant su faire usage afin de rappeler son immédiateté impériale et par là son autonomie vis-à-vis du comté de Bourgogne est, depuis Maximilien de Habsbourg, l'emblème d'un empereur qui, en tant qu'héritier du duc de Bourgogne, va continuer la politique de limitation du pouvoir abbatial poursuivie par son beau-père Charles le Téméraire. Pour les abbés, la croix de saint André est donc sans doute perçue dès le XVI^e siècle, voire avant, comme une marque d'empiétement sur leur pouvoir. Enfin, on comprend mal pourquoi l'abbaye, qui possède des armes anciennes et prestigieuses dont l'usage se maintient jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, pourrait éprouver à un moment donné le besoin de se doter d'armoiries nouvelles : sans doute les armes à la croix de saint André enregistrées dans l'*Armorial général* appartiennent-elles en fait à un particulier, ou à une entité territoriale, juridique ou religieuse dépendant de l'abbaye. Pour l'heure, un éventuel usage officiel de la croix de saint André par l'abbaye n'est confirmé par aucun document : lorsqu'elle veut donner à voir son autorité, c'est l'écu à la bande et, surtout, les armes impériales qu'elle utilise.

CONCLUSION

Le 27 novembre 1984, le conseil municipal de Mijoux, village de l'Ain autrefois dans la Terre de Saint-Claude, décide d'adopter les armoiries présentées par M. Raymond Grosgrurin : elles sont *écartelées d'or à l'aigle éployée de sable et d'azur à trois morailles d'or posées en fasce l'une sur l'autre, au chef d'argent chargé d'un lion issant de gueules ; une croisette de gueules brochant sur le tout*. Autour d'une croisette symbolisant le carrefour routier du village se répartissent les armes de l'abbaye de Saint-Claude et celles des Joinville qui sont également celles du pays de Gex (94). Après deux cents ans d'absence, l'aigle noire, majestueuse, plane à nouveau sur la Terre de Saint-Claude.



Fig. 23. Sceau de la ville de Moirans en 1626. La croix de saint André qui surmonte l'écu fait aujourd'hui partie intégrante des armes de la ville (dessin de Jules Gauthier).

(87) D'après l'*Armorial général*, le prieuré de Courtefontaine porte "d'azur à un lion d'or tenant de sa main droite un sautoir aussi d'or" (d'HOZIER, op. cit., p.50, n°52). La similitude de ces armes avec celles de la famille Richard invite à penser que, comme à Gigny, la description donnée pour le prieuré renvoie en fait à un particulier.

(88) N. VERNOT, "Sentiment d'appartenance...", op.cit.

(89) Cité par E. LONGIN, op. cit., p.247.

(90) *Id.*, *ibid.*, p.239.

(91) Du reste, peut-être se sentaient-ils déjà Comtois ou Bourguignons dès avant, et ce en dépit de leur appartenance à la Terre de Saint-Claude. Le sentiment d'appartenance des habitants et son évolution restent à étudier.

(92) Paul DELSALLE, "La Franche-Comté et la Terre de Saint-Claude au début du règne de Charles Quint", dans *Bulletin des Amis du Vieux Saint-Claude*, n°25, 2002, pp.34-35.

(93) *Id.*, *ibid.*, p.34.

(94) Pierre-Henri CHAIX, *Armorial des communes et des collectivités des pays de l'Ain*, Saint-Just, 1996, p.80.